

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 5 juin 2018 à 19 heures, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Denis Chalifoux Grant MacKenzie
Chantal Gauthier Sylvain Marinier
Jean Léo Legault Marc Tassé

Absence :

Frédéric Broué

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général par intérim et de la greffière; il est 19h00.

2. Dépôt du projet de règlement numéro 2018-M-263 et avis de motion

Dépôt du projet de règlement numéro 2018-M-263 modifiant le règlement numéro 2015-M-223 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitations à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie et avis de motion

La conseillère Chantal Gauthier dépose un projet de règlement intitulé "*Règlement numéro 2018-M-263 modifiant le règlement numéro 2015-M-223 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitations à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie*" et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

Ce projet de règlement a pour objet de prolonger la date d'échéance, soit au 31 décembre 2018, pour la réalisation des travaux de construction d'une habitation multifamiliale ou d'un projet intégré d'habitation pour lesquels une demande écrite de crédit de taxes ou de subvention, selon le cas, a été produite conformément au règlement.

3. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

4. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

Initiales	
Maire	Greffier

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

Initiales	
Maire	Greffier